

Inspection de l'Éducation
Nationale Auxerre I
25 avenue Pasteur
89000 Auxerre

Téléphone : 03 86 51 59 50
Fax : 03 86 51 22 75
Mail. : secaux1@ac-dijon.fr

Auxerre, le 27 septembre 2008

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants

S/c de Madame, Monsieur le Directeur d'école
maternelle ou élémentaire

NOTE DE SERVICE N°1 2008-2009

Emargement de tous les enseignants de l'école, Personnels des RASED – ZIL et Brigades compris : afin de faciliter la communication et la cohésion entre nous tous, je remercie chaleureusement les directeurs de veiller à ce que chacun(e) prenne connaissance des notes de service.

SOMMAIRE

Composition de l'équipe de circonscription

1. Modalités d'inspection
2. La mise en place de l'Aide Personnalisée
3. Rappels
4. Sécurité
5. Elections des représentants de parents d'élèves aux conseils d'école
6. Médiateur de l'Éducation Nationale
7. Gestion administrative
8. Conférences pédagogiques
9. Déclaration préalable de grève et droit d'accueil

Cher(e)s collègues,

Les vacances semblent déjà bien loin tant le programme de la rentrée nous a laissé peu de temps par sa complexité et l'importance des dispositifs nouveaux. Je sais que chacun d'entre vous a apporté sa pierre et s'est investi dans la réussite de leur mise en œuvre. Je vous en remercie et je remercie tout particulièrement les directeurs qui ont eu la charge la plus lourde dans cette organisation.

Comme les autres années, l'équipe de circonscription et moi-même nous tiendrons à vos côtés tout au long de cette année pour vous aider dans ces tâches, soyez-en certains.

Plus que jamais c'est l'intérêt et les progrès des élèves qui nous sont confiés que nous devons considérer et je sais que chacun d'entre vous a conscience de ce que ce défi à relever impose de réflexion et de professionnalisme.

Je ne doute pas qu'ensemble nous réussirons à progresser plus encore en ce sens.

Je vous souhaite donc à tous une bonne année scolaire, riche et constructive.

Bruno RENAULT

EQUIPE DE CIRCONSCRIPTION

Inspecteur Bruno RENAULT

Secrétariat Elvire DONATI Tél : 03 86 51 59 50
Fax : 03 86 51 22 75
Mail : secaux1@ac-dijon.fr

du lundi au vendredi : 8h -12h
13h30 -17h. mercredi matin : 8h – 12h

Conseillers Pédagogiques :

P.E.M.F.A.I.E.N Martine CHEVALLIER Tél : 03 86 51 22 73
P.E.M.F.A.I.E.N + option EPS Stéphane DUGUET Mail : cpaux1@ac-dijon.fr

Coordonnatrice du R.R.S Valérie GARTEMANN Tél : 06 74 56 09 82
(Réseau de Réussite Scolaire) (école rive droite Auxerre)

Coordonnatrice R.R.E de la Vallée du Laëtitia FOSSEPREZ Tél : 03 86 47 47 79
Serein

Conseillers Pédagogiques Départementaux/Personnes-ressources/Chargés de mission

Enseignement des Sciences et Bruno HENNOQUE Tél : 03 86 52 93 35
Mathématiques Mail : cms89@ac-dijon.fr

Personne Ressource Informatique Donald BEUDIN Tél : 06 89 85 55 37
Mail : donald.beudin@laposte.net

Maîtrise des langages Murielle KAROTSCH Tél : 03 86 72 20 54
Mail : secaux4@ac-dijon.fr

Enseignement des langues vivantes Dominique ZUINGHEDAU Tél : 03 86 72 20 57
Mail : secaux4@ac-dijon.fr

Education musicale Olivia LEGROS Tél : 03 86 72 20 57

Arts visuels Patricia LAMOUCHE Tél : 03 86 72 20 08
Laurence SARTELET

A.C.M.O départemental Dominique DHERISSARD Tél : 03 86 72 20 34

A.C.M.O circonscription Auxerre 1 Bruno MARMAGNE Tél : 03 86 94 00 40

Coordonnatrice C.A.S.N.A.V Joëlle LEFIEVRE Tél : 03 86 46 32 78
(Centre Académique pour la Scolarisation Mail : ce.casnav89@ac-dijon.fr
des Nouveaux Arrivants et les enfants du Voyage)

Enseignants référents pour la scolarisation des élèves souffrant de handicap

Anne FABRE Tél : 03 86 52 45 49
Gilles VARET * Tél : 03 86 43 44 97

* secteur Chablis + rive droite Auxerre (permanence tous les matins de 8h30 à 12h 30) au collège de Saint-Florentin)

1. MODALITES D'INSPECTION

Comme l'exige la réglementation, vous serez prévenu(e)s de ma visite.

Un questionnaire préparatoire à l'inspection vous sera envoyé et devra m'être retourné complété dans les plus brefs délais, accompagné d'une photocopie de l'emploi du temps de la classe (ou du maître).

Je vous demande d'apporter une attention toute particulière au renseignement de ce questionnaire afin que le temps de l'inspection soit utilisé au mieux à une discussion pédagogique constructive.

Lors de la visite, je vous remercie de tenir à ma disposition les documents pédagogiques suivants :

- livrets d'évaluation des élèves
- tous les documents de préparation de la classe (progressions, cahier journal ...)
- classeurs et cahiers des élèves
- cahier d'appel
- lorsque la classe dispose d'une coopérative propre, registre comptable.

Pour les directeurs

- document regroupant les comptes rendus de conseils des maîtres, de conseil d'école et l'utilisation de la 27^{ème} heure.
- registre matricule
- registre de sécurité

Cette année, je porterai une attention toute particulière à :

- la manière dont la **différenciation** est effectivement mise en œuvre dans la classe (PPRE, accueil des élèves handicapés, soutien individualisé, **aide personnalisée** ...)
- le respect des horaires et leur conformité aux nouveaux programmes
- la mise en œuvre et l'utilisation de l'**évaluation** dans la classe d'une manière générale.

2. LA MISE EN PLACE DE L'AIDE PERSONNALISEE

Décret n°2008-775 du 30 juillet 2008

Circulaire n°2008-105 du 6 août 2008

Les élèves qui rencontrent des difficultés passagères ou durables dans leurs apprentissages peuvent bénéficier de l'aide personnalisée à raison de deux heures hebdomadaires maximum.

Comme cela vous l'a été expliqué lors de la conférence pédagogique dédiée à ce nouveau dispositif, c'est sur la base des évaluations menées dans la classe que cette aide doit leur être proposée. Il est donc difficilement envisageable de mettre en place par anticipation des modules d'aide avec des contenus prédéfinis (même si les compétences visées ont tout leur intérêt !).

Les directeurs me feront parvenir rapidement un document succinct rappelant les horaires, répartitions et modalités de mise en œuvre.

Je vous rappelle que le contrat à faire signer aux familles pour la prise en charge de leur enfant dans le cadre de cette aide personnalisée est en ligne sur le site de l'inspection académique. Certaines parties de ce contrat sont à adapter (parties bleues) d'autres doivent rester inchangées (parties noires).

N'hésitez pas à faire spécifier dans ce contrat les spécificités qui peuvent se présenter (déplacement d'un élève vers la garderie par ses propres moyens, prise en charge spécifique, responsabilité des communes et de l'école ...)

3. RAPPELS

a) Comme l'an passé, un document de synthèse doit être tenu et complété par le directeur pour l'utilisation de la 27^{ème} heure. Il est à tenir à disposition lors des inspections. **Il sera à me renvoyer à la fin de l'année scolaire, émargé par l'ensemble des maîtres.**

Il regroupe :

- le planning d'utilisation de la 27^{ème} heure
- les réunions institutionnelles
- les relevés de conclusions des conseils de cycles
- les comptes-rendus de conseils d'école.

Les comptes-rendus de conseils d'école doivent toujours m'être renvoyés **au fur et à mesure**.

Les directeurs ne m'ayant pas encore retourné celui de l'an passé doivent le faire dans les meilleurs délais.

b) Messagerie électronique

Nous rencontrons de nombreux problèmes de transmission de courrier car certaines écoles n'ont pas encore acquis le réflexe de l'ouverture systématique de la boîte aux lettres électronique, au moins une fois par jour. Cela provoque des retards et des omissions. Je vous remercie donc de bien vouloir y veiller scrupuleusement et aussi de valider les accusés réception électroniques lorsque nous les demandons. C'est ainsi que nous avons la certitude que vous avez bien reçu les courriers envoyés.

4. SECURITE

Vous avez reçu dans vos écoles au début de l'année un courrier provenant de l'ACMO départemental. Ce courrier est un rappel des différents points sur lesquels vous devez faire porter votre attention en ce qui concerne la sécurité de vos locaux.

Je vous invite à y porter une attention toute particulière afin de compléter le registre de sécurité des documents nécessaires et de veiller tout particulièrement à la présence dans les classes d'appareils électriques non conformes (multiprises) ou pouvant présenter des dangers pour les élèves (bouilloire, plaques chauffantes ...)

Je vous rappelle de plus que vous devez effectuer régulièrement des exercices d'évacuation avec vos élèves. Vous voudrez bien me communiquer les dates de ces exercices dans les comptes-rendus du conseil d'école du troisième trimestre.

5. ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ECOLE

Cf. B.O n° «31 du 31 juillet 2008»

Les élections se dérouleront le 17 ou le 18 octobre 2008.

6. MEDIATEUR DE L'EDUCATION NATIONALE

Monsieur Jean ROCHE est le médiateur de l'Education Nationale au Rectorat de Dijon

Tél : 03 86 80 86 26

7. GESTION ADMINISTRATIVE

Tous les documents cités ci-dessous sont à adresser obligatoirement au secrétariat Auxerre 1 – 25 avenue Pasteur

Fiches de renseignements :

- pour tous les collègues nouvellement nommés dans la circonscription
- pour tout changement d'état civil.

congé maladie – autorisation d'absence : prévenir au plus vite la secrétaire de circonscription (**et non Auxerre IV**) en lui indiquant la durée probable du congé.

- **congé maladie** :

ATTENTION : comme le précise le bulletin départemental 2008/7 de septembre 2008, un **changement** intervient pour ce qui est de l'envoi des feuillets de congé maladie :

1 exemplaire destiné à la MGEN – 1 exemplaire à la DIPER – 1 exemplaire à l'IEN

- **garde d'enfant malade** : les **autorisations d'absence** sont à joindre avec le justificatif médical

Pour les autorisations d'absence accordées par l'I.E.N de circonscription comme pour **les autorisations d'absence accordées par Monsieur l'Inspecteur d'Académie** (plus de 3 jours d'absence ou absence avec sortie du département) la demande doit être suffisamment anticipée pour que la procédure puisse être respectée et le remplacement organisé. **Les imprimés seront établis en trois exemplaires** dûment remplis et envoyés dans un délai suffisant pour permettre leur instruction.

Si une **autorisation d'absence pour convenance personnelle** est accordée, l'accueil des élèves doit être assuré en cas de non remplacement

Je vous rappelle que nul ne peut s'absenter de sa classe sans y être **préalablement** autorisé.

Temps partiels : fiche à compléter et à retourner au secrétariat

Dossiers d'accident des élèves

Les dossiers d'accidents d'élèves doivent parvenir dans les plus brefs délais à la circonscription en double exemplaires et correctement renseignés (rapport du maître de service, rapport du directeur, plan des lieux, éventuellement certificat médical). Je recommande aux directeurs de conserver en archives un exemplaire complet de chaque dossier.

Les cartes professionnelles feront l'objet d'un envoi groupé par école.

8. CONFERENCES PEDAGOGIQUES

Une conférence pédagogique sera réservée à la présentation et à une réflexion sur les nouveaux programmes. Elle aura lieu aux dates suivantes :

- ✓ secteur de Chablis + Augy – Champs sur Yonne – Quenne – Coulanges la Vineuse – Escolives – Jussy – Saint-Bris le Vineux → **école Ferrières de Chablis le 12 novembre 2008 à 9 heures.**
- ✓ Secteur d'Auxerre (Colette – Courbet – Renoir – Rodin – Marie-Noël – Piedalloues – Rive Droite – Mignottes) → **école Colette le 19 novembre 2008 à 9 heures.**
- ✓ Secteur Saint-Georges + Gurgy – Gy l'Evêque – Lindry – Vallan → **école élémentaire de Perrigny le 26 novembre 2008 à 9 heures.**

Trois heures laissées à l'initiative de l'équipe pédagogique sont réservées à la rédaction et à la mise en forme du Projet d'Ecole.

Vous devrez me faire connaître par courriel ou par courrier l'organisation retenue afin que l'un des membres de l'équipe de circonscription puisse éventuellement se joindre à votre travail.

Ces trois heures devront être effectuées **avant la date du premier conseil d'école** au cours duquel le Projet d'Ecole doit être validé.

SIGNALE : les documents présentés par les conseillers pédagogiques lors des conférences pédagogiques concernant l'aide aux élèves difficultés est désormais en ligne sur le site de l'Inspection Académique à l'adresse suivante : http://ia89.ac-dijon.fr/index.php?mise_en_place_aed

9. DECLARATION PREALABLE DE GREVE ET DROIT D'ACCUEIL

J'attire toute votre attention sur le courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie dont vous avez été destinataire le 23 septembre dernier concernant la déclaration préalable pour la participation à une grève.

Je vous rappelle que ces déclarations préalables doivent être **PARVENUES par courrier ou télécopie UNIQUEMENT** (les courriels ne seront pas pris en compte) **avant 17 heures** à mon secrétariat.

Toutes les déclarations parvenues ultérieurement ne seront pas prises en compte.

Je vous invite donc à prendre toutes vos dispositions, surtout si vous les faites acheminer par la Poste.

Pièces jointes :

- fiche de renseignements
- temps partiels